



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

Nouakchott, le: 05 FEB 2024 في انواكشوط،

Numéro 019/24 رقم  
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 05/02/2024, sur le recours introduit par ANGO-MADE.LDA, contre l'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Economie et du Développement Durable, du marché relatif « à l'acquisition en un lot unique d'équipements informatiques et Multimédia au profit de 9 lycées et de l'IPN », objet du DAO N° 05/CPMP/DPEF/AFD/23 :

- dit non fondé le recours ;
- ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAO et aux conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site [www.arp.mr](http://www.arp.mr) .

Khadija BOUKA

